



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2009

Après une introduction qui traite de l'approbation du compte rendu du conseil du 1 juillet et de la distribution des bulletins municipaux par les différents membres du conseil, la presque totalité de ce conseil a traité d'approbation de conventions diverses.

### ❶ Frais de scolarité des enfants d' Herbignac (Marlais et Arbourg)

La demande annuelle de remboursement des frais de scolarité par la commune dans laquelle sont domiciliés les enfants permet une transmission des frais de scolarité à l'ensemble des élus. Sont passés en revue les frais de fonctionnement et investissement des deux écoles (maternelle et élémentaire) et du restaurant scolaire. Un décompte détaillé est effectué duquel il ressort qu'une fois de plus comme l'a fait remarquer Emmanuel Bodet, la dépense engagée pour les enfants de l'école publique est légèrement inférieure à celle pour ceux de l'école privée, ce qui est contraire à la loi. Il semblerait qu'un certain nombre de dépenses n'aient pas été répertoriées, à suivre.

VOTE A L'UNANIMITE

### ❷ Mission locale de Guérande.

En raison du déménagement prévu, participation de 150 euros par commune.

VOTE A L'UNANIMITE

### ❸ Garantie de l'emprunt pour la rénovation des HLM des Aubépines.

Emprunt de 13 800 euros.

VOTE A L'UNANIMITE

### ❹ Partenariat commune/office de Tourisme.

Nouvelle convention prenant effet au 1 janvier 2009 (...) Annoncée comme comprenant de nouvelles règles, en réalité :versement de la subvention en 4 fois.

Nos élus font remarquer que la convention est proposée avec 9 mois de retard !

Claude Bodet demande ce qu'il en est de l'assurance pour les visites du belvédère : la commune est-elle bien assurée pour ses responsabilités de propriétaire ?

### ❺ Partenariat Cap Atlantique/commune.





Convention sur les hydrants (bornes incendie) entretien et renouvellement : 9800euros.

VOTE A L'UNANIMITE

### ⑥ Cap à vélo

Fléchage d'itinéraires. Un débat s'engage sur la dangerosité de certaines portions de parcours. . La convention est de trois ans.

VOTE A L'UNANIMITE.

### ⑦ Statuts du Parc de Brière.

Ils ont été approuvés par le Conseil d'administration en juin. Des modifications : adhésion du syndicat mixte du bassin du Brivet., trois nouveaux membres au Conseil d'administration ; participation de toutes les communes et non des seules 9 ayant un vote décisionnel. Les 9 autres auront un vote consultatif ; 3 communes associées deviendront adhérentes ; il sera possible d'associer les intercommunalités.

VOTE A L'UNANIMITE

### ⑧ Plan de mise en conformité pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics (étude).

En liaison avec un ergonome de Pen Bron (beaucoup moins cher qu'un cabinet conseil),une commission aura lieu le 8 octobre .

VOTE A L'UNANIMITE

### ⑨ Autres sujets débattus :

#### ➔ Vente de terrain à la Madeleine.

Passage vers la future école 282 :m<sup>2</sup>

VOTE A L'UNANIMITE

#### ➔ Numérotage et désignation des rues (Pingrin et Kerjano).

VOTE A L'UNANIMITE

#### ➔ Terrain en bordure de Crélin.

1560 m<sup>2</sup> A quoi servira-t-il ?





VOTE A L'UNANIMITE

→ Ouverture d'un poste d'adjoint administratif.

Officialisation d'un contrat avec un agent embauché en Contrat à durée déterminée.

VOTE A L'UNANIMITE

Pour terminer le Conseil qui a vu une grande unanimité Daniel Couronné demande à l'ensemble des membres de se prononcer en faveur du referendum qui aura lieu le 3 octobre sur le maintien du service public de la poste.

Claire Lostenlen ne veut pas qu'on ne lui force pas la main (...) La Maire convient qu'il y a un problème, mais après un exposé d'un membre du Conseil, employé de la Poste, sur les difficultés de celle-ci à tenir les objectifs fixés par sa direction (...) le conseil, au regret des membres de notre liste d'opposition de gauche,, ne se prononcera pas.

**La séance est levée à 22H**

